Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 61 (1981)

Heft: 4

Artikel: L'économie du canton de Soleure

Autor: Bachmann, Rudolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886591

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'économie du canton de Soleure

La commémoration du 500° anniversaire de l'entrée du canton de Soleure dans la Confédération suisse nous incite à présenter ici quelques propos sur l'évolution économique de ce canton.

En 1850, les Soleurois étaient pour la plupart encore agriculteurs. Le processus d'industrialisation commença toutefois très rapidement. En 1880 déjà, on dénombrait 6 300 ouvriers occupés dans 60 usines (aujourd'hui, un habitant sur quatre travaille dans l'industrie). Relevons que les chemins de fer ont joué un rôle essentiel dans cette évolution. Autour de 1850, des communications importantes par voie ferrée furent établies entre Bâle et Soleure ainsi qu'entre Olten, Aarau et Lucerne. Dès lors, à côté de l'énergie hydraulique, le charbon devenait une deuxième source d'énergie disponible, formant la base de notre industrialisation avancée.

De nos jours, l'économie soleuroise est fortement marquée par l'industrie. A travers le monde, ses produits démontrent le niveau qui peut être atteint par le dynamisme, les excellentes qualifications professionnelles et les prestations de qualité fournies par les entreprises fermement dirigées et grâce à l'apport de collaborateurs bien formés, consciencieux et compétents. Nonobstant la grande variété d'entreprises de toutes les dimensions, Soleure maintient son caractère de « canton industrialisé dans les zones vertes ». Ceci implique quelque chose d'essentiel: canton hautement industrialisé, Soleure garde un visage humain, où les grandes agglomérations grises et monotones sont absentes.

Un large éventail de branches industrielles diversifiées et d'entreprises de grandeur et d'importance différentes sont réparties tout le long des artères les plus importantes pour le développement de l'économie suisse. De bonnes conditions topographiques, un excellent réseau de communications routières et ferroviaires, une organisation optimale de l'infrastructure et un vaste et intéressant choix de logements, voilà de quoi satisfaire à toutes les demandes. Ces conditions contribuent tout particulièrement à l'aménagement idéal du territoire de notre canton.

Par la construction des routes nationales, le canton de Soleure est devenu une région dotée d'un des meilleurs réseaux de communications en Suisse. Au croisement des grands axes routiers à forte densité de trafic, il existe des possibilités de développement considérables, qui sont mises en valeur par les plans d'aménagement. De nos jours, le district soleurois de Gäu, de par sa situation géographique, est si largement favori qu'il ne semble exister aucune région comparable en Suisse. Le canton et les communes assument une grande responsabilité en matière d'implantation harmonieuse des habitats.

Le canton de Soleure dispose d'effectifs de travailleurs ayant une excellente formation professionnelle; la qualification de la main-d'œuvre locale dépasse de loin la moyenne. Le taux élevé des examens réussis de fin d'apprentissage en est un témoignage éloquent. En plus d'une bonne formation

de base, de nombreux travailleurs ont suivi une formation professionnelle supérieure ou un perfectionnement professionnel. La diversité de l'économie soleuroise et des professions appartenant aux branches particulières a imposé l'exigence d'une formation professionnelle polyvalente. Les exigences requises par la plus grande partie de l'industrie horlogère, de l'industrie des machines et des appareils de précision font que les travaux sont exécutés avec minutie, propreté et avant tout avec une grande précision. L'exigence de la précision ne pose aucun problème au travailleur soleurois; elle est pour lui un défi souhaitable, parce qu'elle est toujours à la portée de ses compétences!

Par leur esprit sain et ouvert, les travailleurs soleurois s'entendent bien avec leurs patrons. Les relations entre les deux partenaires sociaux sont définies par leur volonté de résoudre tous les problèmes qui surgissent par la voie de négociations et d'ententes. De la sorte, les conflits sociaux sont évités et le mot « grève » reste presque inconnu. Les entreprises peuvent dès lors fonctionner dans une atmosphère de paix sociale indispensable à leur développement harmonieux.

Le grand essor de notre industrie s'est amenuisé au cours de la dernière décennie, mais l'industrie garde toujours la vigueur caractéristique et l'empreinte de la structure sectorielle de Soleure.

Taux d'occupation par secteur en pour cent	Canton de Soleure	Suisse
Agriculture	4,9 59,1	6,4 44,8
Services	36,0	48,8





Grâce à la paysannerie forte et opiniâtre le canton de Soleure est encore maintenant un « canton industrialisé dans les zones vertes »

Si l'on compare, par secteurs, les données cantonales et nationales, on constate que la plus grande différence existe dans la branche de l'industrie lourde: celle de la métallurgie, des machines, des appareils et des véhicules. Ce secteur occupe à Soleure un quart de la population active alors que la moyenne suisse s'élève à 16 %. Avec 9,4 % (CH: 2,3 %), l'industrie horlogère se place au-dessus de la moyenne. Le taux d'occupation est également considérable dans l'industrie du papier, des vêtements et des chaussures.

Sur le plan régional, il existe de véritables centres de gravité, comme Granges, qui est un des hauts-lieux de l'industrie horlogère suisse. Cette industrie traditionnellement attachée à la mécanique de haute précision est aujourd'hui liée à l'industrie électronique et tout spécialement à la microélectronique.

Dans les environs d'Olten, une région en plein essor, nous rencontrons une structure industrielle largement diversifiée ainsi que l'implantation de services très développés. Sur les versants nord du Jura, nous avons en première ligne les entreprises modernes de la métallurgie et de la production des matières plastiques ainsi que l'industrie électrotechnique (éléments d'isolation, fils et câbles) qui contribuent à la bonne renommée des produits en provenance de notre canton.

Mais l'industrie locale n'englobe pas uniquement les grandes entreprises. Elle est aussi caractérisée par des petites et moyennes exploitations industrielles, dont 85 % occupent moins de 10 travailleurs.

Dans le canton de Soleure, la branche de la construction atteint un taux d'occupation légèrement au-dessous de la moyenne suisse. Environ 1 000 entreprises du secteur de la planification, de la construction et des services y relatifs ainsi que de soustraitance occupent environ 7 500 personnes. Malgré une restructuration considérable qui eut lieu lors de la dernière récession, le secteur soleurois de la construction a su prouver son efficacité et sa force de résistance. Il a traversé victorieusement les difficultés conjoncturelles, et il se trouve actuellement prêt à affronter l'accroissement des demandes. L'État dispose de plusieurs moyens pour pourvoir à l'équilibrage de l'offre et de la demande en matière de construction, presque sans affecter le taux élevé de demandes de construction de maisons mono-fami-

Par rapport au niveau national, le secteur des services dans le canton de Soleure est plutôt limité. Il est toutefois diversifié et comporte toutes les branches importantes de l'économie. A part notre Banque cantonale, qui contribue activement à l'amélioration de la structure de l'économie

cantonale, il existe également de nombreuses banques régionales et des institutions bancaires locales qui créent un système bancaire décentralisé dans le « canton des régions ». Les grandes banques suisses ont établi ici leurs succursales, facilitant ainsi les opérations et les nombreuses transactions internationales des exportateurs locaux.

Le commerce de détail et de gros est concentré surtout dans la partie du canton située à proximité du croisement des autoroutes, ce qui représente évidemment un atout indéniable pour l'implantation de centres commerciaux et de distribution.

Dans cet apercu sur l'économie du canton de Soleure, on ne saurait négliger le rôle qui revient à l'agriculture. Encore aujourd'hui, 4,9 % de la population du canton travaille dans ce domaine. Le chiffre est évidemment peu élevé, mais c'est grâce à la paysannerie soleuroise, forte et opiniâtre, que notre canton est encore maintenant un « canton industrialisé dans les zones vertes ». Assidus et tenaces, nos agriculteurs ont heureusement pu maintenir de vastes terrains agricoles dans notre canton. La beauté de son paysage peut ainsi être préservée de l'avènement de la dévastation par le bétonnage. Il est de notre devoir de remercier les agriculteurs soleurois. Il appartiendra probablement aux générations futures seulement d'apprécier ces faits à leur juste valeur.



LE CANTON DE SOLEURE EN CHIFFRES (1980)

	SUISSE	CANTON DE SOLEURE
Entrée dans la Confédération Nombre de communes Nombre de conseillers nationaux Superficie Surface agricole utile Réseau routier (1978)	3 029 200 41 293 km ² 26,3 % 63 893 km	1 481 130 7 791 41,9 % 2 455 km
■ POPULATION		
Résidents	6 329 000	217 500
Étrangers Densité	14,1 % 153 hab./km²	11,7 % 275 hab/km²
Personnes actives	3 012 000	100 900
Main-d'œuvre étrangère Nombre de chômeurs complets	652 100 6 255	15 600 160
■ FINANCES ET IMPÔTS		
Recettes du canton (mio FS) Dépenses du canton (mio FS) Excédent de dépenses (mio FS)	22 386,6 23 070,8 684,2	525,4 526,9 1,5
Charge fiscale	(moyenne)	
Revenu annuel de FS 30 000 Revenu annuel de FS 50 000 Revenu annuel de FS 100 000 Revenu annuel de FS 200 000 Fortune de FS 100 000 Fortune de FS 200 000 Voiture (10 CV ou 1,96 I)	9,2 % 14,5 % 24,0 % 32,4 % 1,9 °/•• 5,7 °/•• 344 FS	9,8 % 14,8 % 23,8 % 31,7 % 4,3 °/ 7,1 °/ 351 FS
■ ÉCONOMIE ET NIVEAU DE VIE		
Revenu (mio FS)	147 500	4 703
Revenu par habitant	23 146	21 474
Entreprises:		
Nombre de sociétés anonymes Nombre de raisons sociales individuelles	107 643 86 911	1 588 2 791
Banques:		4.447
Nombre d'habitants par point bancaire Épargne bancaire par habitant (FS) Placements hypothécaires par habitant (FS)	1 359 25 330 21 748	1 117 20 491 23 495
Construction:		
Nouveaux logements Nombres de permis de construire Logements vacants (au 1-12-1980)	40 876 56 329 19 872	1 183 1 492 1 073
• PTT et transports :		
Concessions TV par 1 000 habitants Raccordements téléphoniques par 1 000 habitants Voitures particulières par 1 000 habitants	311 436 353	320 364 342
• Tourisme :		
Lits d'hôtes (hôtellerie) Nuitées Nuitées d'hôtes étrangers	34 147 000 34 147 59 %	2 189 229 000 45 %
Santé publique :		
Habitants par médecin praticien (1979) Habitants par lit d'hôpital (1975) Taxe journalière dans les hôpitaux (FS)	882 88	1 119 116 118

^{1.} Impôt fédéral, cantonal et communal sur le revenu brut et, pour les cantons et les communes, sur la fortune nette d'une personne mariée sans enfant dans le chef-lieu du canton.